

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le **07 MARS 2024**

ID : 001-210103602-20240305-2024_09-DE

Berger
Levaillant

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mars 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX (procuration à Emmanuelle LAURE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_09 – Objet : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'organisation du temps scolaire de l'école de Saint-Jean-de-Gonville à compter de la rentrée 2024.

En concertation avec l'équipe enseignante, il est proposé de maintenir le rythme scolaire à 4 jours.

Ainsi les élèves auront cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire de maintenir pour la rentrée 2024 l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et les horaires précisés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

